

AVIS N° 2009/04-07
relatif à l'habilitation de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique et
radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)
à délivrer un titre d'ingénieur

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)
- Vu le rapport établi par C. Rombaudo (rapporteur principal, membre de la CTI) et G. Vigne (expert), et présenté lors de la séance plénière du 14 avril 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

L'ENSEIRB demande la mise en place d'une formation « Systèmes électroniques embarquées » au titre de la formation continue et de l'apprentissage

La CTI a noté les points forts de la formation demandée :

- L'opportunité de la formation
- L'expérience acquise avec la filière RSI, déjà effectuée en apprentissage.
- Le brassage des populations d'apprentis et de stagiaires de la formation continue.
- L'équilibre du programme académique
- Le rythme d'alternance

La CTI émet **un avis favorable à l'habilitation**, pour 2 ans à compter de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Compte tenu de la création, au 1^{er} avril 2009, de l'Institut polytechnique de Bordeaux, le titre définitif du diplôme sera défini lorsque les composantes du nouvel établissement auront été créées.

La CTI recommande de :

- Préciser les compétences acquises lors des périodes en entreprises et leur mode de validation en vue du diplôme.
- Mieux distinguer la répartition des ECTS entre formation académique et formation en entreprise.
- Rendre plus lisibles les responsabilités au niveau des enseignants et de la conduite de la spécialité

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 14 avril 2009

Le président



Bernard REMAUD